



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 5 décembre 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure porte sur un assouplissement du règlement de lotissement 2006-010 chapitre 6 SUPERFICIE ET DIMENSIONS DES LOTS, ART. 6.1 NORMES MINIMALES, concernant la largeur minimale demandée de 50 mètres.

### **Identification du site concerné**

La demande concerne le 330 chemin du Vieux Village, propriété de Mme Danielle Dodier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 novembre 2023

Emmanuelle Fredette  
Directrice générale et greffière-trésorière